

Décision

Générale

colonial

Décision n° 103-421-1931 Congé.

n° 103-421-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 décembre 1931

Numéro JO
n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro
31 décembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

un congé de six mois à passer en France, courant à compter du jour de son débarquement à Marseille, est accordé à M Ile E. Soulier, ' secrétaire particulière du Gouverneur, chargée des archives. Mlle Soulier aura droit, pendant la durée dudit congé, à sa solde de présence annuelle de 20.000 francs, non passible de retenue et à toutes les indemnités attribuées, en France, aux fonctionnaires en service à la Côte française des Somalis.